



**Décennie des Nations Unies  
pour la biodiversité**

**DÉCLARATION  
PAR M. AHMED DJOGLAF**

**SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ  
BIOLOGIQUE**

À L'OCCASION DE

**LA CONSULTATION RÉGIONALE AFRICAINE ET L'ATELIER DE  
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR REDD-PLUS, Y COMPRIS  
SUR LES MESURES PERTINENTES DE PROTECTION DE LA  
BIODIVERSITÉ**

**Le Cap, 20-23 septembre 2011**

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



**Convention sur la  
diversité biologique**

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 5

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à transmettre mes chaleureuses salutations à chacun d'entre nous réunis ici à Cap Town, pour la consultation régionale africaine et l'atelier de renforcement des capacités pour redd-plus, y compris sur les mesures pertinentes de protection de la diversité biologique. Je suis très reconnaissant envers notre hôte, le gouvernement et le peuple d'Afrique du Sud, en particulier le South African National Biodiversity Institute, pour l'excellente collaboration et leur efficacité dans la préparation de l'atelier. Je tiens également à remercier les gouvernements du Royaume-Uni et de la Norvège, et le programme ONU-REDD, pour leur généreux soutien financier.

Nous nous réunissons à un moment crucial où les forêts du monde sont confrontées à d'immenses pressions. Notre défi imminent n'est rien de moins que de renverser la tendance de déforestation et de dégradation des forêts; restaurer les forêts intactes du monde entier, et ainsi maintenir la biodiversité forestière de la planète pour le bien-être des générations présentes et futures.

Comme vous le savez, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa dixième réunion, tenue à Nagoya, au Japon, en octobre 2010, a adopté un nouveau plan stratégique adopté pour la biodiversité. Le Plan stratégique pour la période 2011-2020 comporte des objectifs clairs et mesurables pour atteindre les objectifs de la Convention dans les écosystèmes des forêts et les autres écosystèmes. Dans ce contexte, l'initiative REDD-plus a été favorablement accueillie par la Conférence des Parties de la CDB comme un mécanisme pouvant également contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Les quatre objectifs du plan stratégique de la CDB les plus pertinents dans le contexte du mécanisme REDD-plus sont les suivants:

Objectif 5: D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro;

Objectif 7: D'ici à 2020, les zones consacrées à la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique;

Objectif 11: D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres sont conservées; et

Objectif 15: D'ici à 2020, 15% des écosystèmes dégradés sont restaurés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

La COP 10 invite également les Parties et autres gouvernements à renforcer les avantages de, et éviter les impacts négatifs sur, la biodiversité de REDD-plus, ainsi qu'à renforcer tout autre gestion durable des terres et les activités de conservation et d'utilisation de la biodiversité (décision x/33). Entreprendre des mesures de protection appropriées sera essentiel au succès de REDD-plus, tant en termes de stabilité à long-terme du stockage de carbone, qu'en terme d'avantages sociaux et relatifs à la biodiversité pouvant être atteints. Dans ce contexte, la COP 10 a demandé au Secrétaire exécutif de fournir des avis, pour leur approbation par la COP 11, sur l'application des mesures de protection appropriée, pour que les actions relatives à REDD-plus soient cohérentes avec les objectifs de la CDB.

La décision a également demandé au Secrétaire exécutif d'identifier des indicateurs permettant d'évaluer la contribution de REDD-plus pour l'atteinte des objectifs de la Convention et pour évaluer les mécanismes potentiels pour la surveillance des impacts sur la biodiversité de REDD-plus et d'autres approches écosystémiques d'atténuation des changements climatiques.

Conformément à la décision de COP X/33, les objectifs de cet atelier sont de :

- consulter efficacement les Parties sur l'élaboration de conseils sur les mesures de protection REDD-plus pertinentes et identifier des indicateurs possibles pour évaluer la contribution de REDD-plus dans l'atteinte des objectifs de la CDB
- évaluer les mécanismes potentiels pour la surveillance des impacts de REDD-plus sur la biodiversité
- renforcer la coordination des efforts de renforcement des capacités sur les questions liées à REDD-plus

Le Secrétariat compilera les opinions exprimées dans l'atelier et les présentera à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) de la CDB à sa seizième réunion. Sur la base des opinions exprimées, l'OSASTT pourra alors transmettre des recommandations à la Conférence des Parties lors de sa onzième réunion, qui se tiendra en Inde en octobre 2012.

Nous allons aussi informer le Secrétariat de la CCNUCC, l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques techniques et technologiques de la CCNUCC ainsi que la Conférence des Parties à la CCNUCC des résultats de cet atelier. Dans ce contexte, je suis particulièrement heureux que plusieurs participants ici présents servent en tant que Points focaux de la CCNUCC et qu'ils joignent leurs collègues, les Points focaux nationaux de la CDB, pour assister à cet atelier, et je suis reconnaissant envers le Secrétariat de la CCNUCC de notre participation à cette réunion.

Mesdames et Messieurs,

J'espère que l'atelier aura lieu dans une atmosphère informelle, constructive et positive. L'initiative REDD + exige des solutions nouvelles à des problèmes persistants, et nous devons être ouverts et disposés à apprendre les uns des autres, et de nos propres expériences, alors que nous cherchons à atteindre un mécanisme REDD + bien conçu, entièrement fonctionnel et mis en œuvre adéquatement afin d'offrir des avantages pour la biodiversité forestière, et pour les communautés autochtones et locales.

L'Année internationale de la biodiversité 2010 s'est avéré un succès retentissant. Il est maintenant temps de transformer nos réalisations en une telle réussite pour l'Année internationale des forêts 2011, et aussi utiliser la Décennie des Nations Unies sur la Biodiversité 2011-2020 pour atteindre ensemble les objectifs de 2020 de la biodiversité.

Je vous remercie pour votre aimable attention et vous souhaite un atelier très productif.

-----